

<u>Nom et coordonnées de l'école :</u> EPPU Isle Saint Georges 9 route de Boutric <u>Commune :</u> 33640 Isle-Saint-Georges	PROCES-VERBAL CONSEIL D'ÉCOLE - 1^{er} TRIMESTRE Date : 18 octobre 2022
---	---

Circonscription Talence

Présents :

Président(e) - (directeur d'école) : Mme Dussarrat Aude

Équipe enseignante :	Mme Céline FAREZ (CP/CE1/CE2), Mme Hélène HERRAIZ (PS/MS/GS)
Le maire ou son représentant :	Mme Stéphanie DAUBANES, Mme Cathy CAMBLONG
RPE	Mme Emilie TROCHON, Mme Sabrina MOUSSAVI-FAR et Mme Charlotte KALISKY

Excusés : Mme Isabelle BARBIER (Inspectrice de l'Éducation Nationale), Mme Leslie ROUSSEIL (élue municipale, déléguée au conseil d'école).

1^{er} CONSEIL D'ÉCOLE

1^{er} trimestre

Début du conseil d'école : 18h

Fin du conseil d'école : 20h40

Secrétaire de séance : Mme Herraiz Hélène

Le prochain conseil d'école aura lieu le : période 3 (date à déterminer)

Fait à Isle-Saint-Georges le 18 octobre 2022

La Secrétaire de séance :



Mme Herraiz Hélène

Présidente du Conseil d'École



Directrice de l'école
Mme Aude Dussarrat

- Règlement intérieur du conseil d'école Fonctionnement et rôle du conseil d'école :

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, sur demande du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres.

Le conseil d'école est l'organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles. Il se prononce sur les principales questions de vie scolaire et établit le règlement intérieur de l'école.

- Présentation des membres du Conseil d'école :

Sont membres de droit du conseil d'école le directeur d'école, l'IEN, la communauté éducative (enseignants, parents d'élèves élus titulaires, un enseignant du RASED), la mairie (le maire et un de ses conseillers). Ces membres ont le droit de vote au conseil d'école. Les autres (par exemple parents suppléants, autres membres du RASED) n'ont pas de voix lors de votes.

EDUCATION NATIONALE :

I) Fonctionnement de l'école

Effectifs : Dans l'école, nous avons 3 classes pour 52 élèves.

La classe 1 : Classe maternelle de 16 élèves : PS/MS/GS

La classe 2 : Classe de CP/CE1/CE2 de 16 élèves

La classe 3 : CE2/CM1/CM2 de 20 élèves depuis hier.

L'effectif prévisionnel pour la rentrée 2023 est actuellement de 51 élèves.

a) Règlement intérieur et Charte de la Laïcité

Le règlement intérieur pour l'année scolaire 2022-2023 a été voté à l'unanimité et prend effet dès le 19 octobre 2022. Il sera envoyé par mail aux parents des élèves de l'école. Un accusé de lecture sera collé dans les cahiers de liaisons, et devra être signé par les parents et les élèves.

En début d'année, la charte de la Laïcité a été distribuée à chaque enfant et doit être signée.

Cette année, l'école fait partie du plan pHARe harcèlement et laïcité. Nous participerons à 3 journées de sensibilisation au cours de l'année. Les élèves (principalement le cycle 3 CM1/CM2) auront donc des activités à mener ainsi que des projets.

b) Sécurité à l'école

- La sécurité incendie

Deux exercices incendies doivent être réalisés dans le courant de l'année.

Le premier a eu lieu le 29/09 et s'est déroulé dans le calme. Les élèves ont suivi les consignes de sécurité et l'école a été évacuée en 1'53. Toutefois, il semblerait opportun d'installer dans l'école une alarme incendie afin que toutes les classes entendent clairement le signal en condition réelle. Toutefois, nous avons demandé à la mairie, de mettre au moins 3 cornes de brume à disposition de l'école pour qu'une corne de brume se trouve dans chaque classe afin de déclencher le signal de n'importe quelle pièce dans l'école. La mairie les a commandées, nous les avons reçues ce soir.

- Le plan Vigipirate

Dans le cadre du plan Vigipirate, les écoles doivent mettre en œuvre deux PPMS (plan de prévention et de mise en sécurité) : un PPMS « risques majeurs » (type accident technologique, climatologique ou accidents avec produits chimiques) et un PPMS « attentat-intrusion » (sur site ou à proximité). Ceux-ci sont mis à jour chaque année et des exercices sont effectués afin de s'assurer de la compréhension et de l'application des consignes et des signaux d'alerte par les élèves.

Un premier exercice aura lieu le mardi 8 novembre selon le scénario d'une intrusion dans l'école par le portail du 9 route de Boutric. Les élèves et leurs enseignantes évacueront l'école en fuyant par l'arrière de l'école. La mallette PPMS, obligatoire, commandée par la mairie a été reçue ce soir.

c) Hygiène à l'école

- Entretien des locaux

Les locaux de l'école (classes et sanitaires) sont nettoyés tous les soirs. Nous avons demandé à la mairie, des tapis pour enlever le maximum de sable des chaussures des élèves et des enseignantes. La mairie questionne l'équipe enseignante sur la possibilité de remettre des chaussons ou des sur-chaussures.

- Hygiène des élèves

Il n'y a pas de problème d'hygiène relevé à l'école. Des poux sont apparus en début d'année, mais ont été traités par les parents.

Une sensibilisation nettoyage des classes a été effectuée auprès des élèves de cycle 3 principalement afin de leur faire prendre conscience de la nécessité de travail « proprement ».

- La cigarette aux abords de l'école

Par respect pour la santé des élèves et des personnels, nous demandons aux parents fumeurs de s'éloigner du portail de l'école aux horaires d'entrée et de sortie si leur cigarette est allumée. La mairie rappelle qu'un cendrier est à leur disposition sur le mur de la mairie, et que le fait de jeter son mégot sur la voie publique est interdit et verbalisable.

d) Budgets municipaux

L'enveloppe globale pour l'année 2022 s'élève à 4700 euros.

A ce budget s'ajoute une enveloppe pour les sorties et projets (natation).

Nous remercions la mairie pour son implication et son généreux budget pour l'école.

L'équipe enseignante questionne la mairie sur le budget accordé aux transports scolaires pour les bus lors des sorties. La mairie répond que l'enveloppe de 4700 euros de fonctionnement de l'école pourrait aussi inclure les transports.

e) Fonctionnement et état financier de l'année n-1 de la coopérative

Solde en début d'année : 1627,59€

La coopérative sur l'année 2021/2022 est déficitaire : 692,50.

Donations de septembre : 533€

Rentrées d'argent prévues (à ce jour) : photographies scolaires et quelques actions et ventes d'objets aux couleurs de l'école.

II) Communication

a) Parents/Enseignants

La communication entre parents et enseignants passe par le cahier de liaison en cas de demande de rdv, de justification d'absence, ou de toute autre demande.

La mairie demande que les entretiens individuels avec les parents se fassent dans le bureau de direction afin de faciliter la logistique pour le nettoyage des locaux.

b) Parents/Direction

Les demandes de rdv avec la directrice ou de document administratif doivent être formulées dans le cahier de liaison de l'élève ou par courriel ce.0330771J@ac-bordeaux.fr.

c) Parents/Mairie

Pour toute question relevant du périscolaire (garderie, cantine), les parents doivent s'adresser directement au secrétariat de la mairie (05 56 72 67 29).

→ La mairie demande aux parents de communiquer dans un premier temps avec les agents responsables du temps périscolaire avant de s'adresser au secrétariat.

III) Projets et vie de l'école

a) Axes généraux

Le projet d'école 2020-2024 prévoit :

- Le langage pour penser
- Citoyenneté et vivre ensemble (messages clairs, médiateur ...)
- Favoriser l'intégration des élèves à besoins éducatifs particuliers.

b) Projets des classes :

- Projet paysage : aménagement de la cour et plantations.
- Spectacle de décembre.
- Goûter de Noël
- Fête du printemps
- Sortie de fin d'année

c) Accueil périscolaire

La garderie se déroule le matin à compter de 7h30, et le soir jusqu'à 18h30 sous la responsabilité de la mairie.

Les élèves sont également pris en charge par le personnel municipal de 12h à 13h35 sur le temps de la pause méridienne.

IV) Parcours de l'élève

a) Dispositifs d'aide (pôle ressources, RASED...)

- Évaluations de début d'année (diagnostiques)

Évaluations de CP/CE1 : les évaluations sont nationales, et leurs résultats sont également traités au niveau national. Les parents seront sous peu destinataire des résultats de leurs enfants.

Évaluations de CE2/CM1/CM2 : des évaluations diagnostiques ont été passées en début d'années ; ces évaluations ont été communes à toutes les écoles de la circonscription.

Elles permettent de faire le point sur les acquis des élèves et de recevoir à l'issue de celles-ci les parents des élèves en difficulté afin de mettre en place pour ces élèves des PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) fixant des objectifs généraux de réussite.

- Le RASED

Notre école est pourvue d'une psychologue de l'Éducation Nationale qui se déplacera dans notre école pour effectuer des suivis en fonction de nos besoins.

Nous rappelons aux parents qu'ils peuvent à tout moment demander à rencontrer la psychologue scolaire s'ils le souhaitent. Ses coordonnées peuvent être données sur simple demande formulée auprès des enseignantes de l'école.

- Les APC (activités pédagogiques complémentaires)

Suivant les recommandations ministérielles, les APC ont pour objectifs cette année de rendre les élèves plus à l'aise en lecture et face à l'écrit mais également en mathématiques.

Les différentes périodes seront consacrées à la remédiation en lecture des élèves de l'école les plus fragiles. Les parents des élèves concernés en seront informés via les cahiers de liaison.

b) Objectifs et actions cycle 3

- Le conseil école-collège (CEC)

Le conseil école-collège a pour objectif de renforcer la continuité pédagogique entre le premier et le second degré. Il réunit des enseignants du collège et des écoles du secteur de celui-ci. Le conseil école-collège est présidé par la principale du collège et l'inspectrice de l'éducation nationale chargée de la circonscription. Il se déroule au collège de Cadaujac, et Mme Dussarrat (directrice et enseignante du cycle 3) y participera.

- Orientations CM2/6^{ème}

La nouvelle principale du collège de Cadaujac viendra nous rencontrer début novembre à l'école, afin d'échanger sur les élèves de CM2 de l'année 2021/2022 et pour se présenter.

- Cycle natation

Les élèves de CM2 bénéficient d'un cycle natation afin de valider le brevet « Sauv' Nage ». Ce test officiel se présente sous la forme d'un parcours qui permet d'évaluer différentes compétences permettant d'assurer aux élèves leur propre sécurité dans l'eau. Il peut ensuite être admis comme test de sécurité pour la pratique des activités nautiques.

Cette année, tous les élèves de la classe (y compris les élèves de CE2 ainsi que ceux de Maitresse Céline et les CM1) participeront à ce cycle natation. Celui-ci se déroulera à la piscine de Villenave d'Ornon, durant la période 3 du 20 février au 28 avril 2023 les matins. Nous nous y rendrons en car en compagnie des élèves de Ayguemorte-les-Graves.

MAIRIE :

Les représentants de la mairie rappellent que la communication concernant les temps périscolaires doit bien être distinguée de la communication avec l'équipe enseignante. De même, il est toujours préférable de privilégier une communication orale avec les intervenants concernés, avant de solliciter la mairie.

L'association de l'Isle Aux Enfants rappelle que le bureau souhaite passer la main. Une réunion se tiendra prochainement pour sensibiliser les parents à la poursuite de l'association.

REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES :

a) Question sur la cantine :

La question de la gestion du bruit à la cantine est soulevée. En effet, certains enfants se plaignent du bruit. Pour palier certains dysfonctionnements, les élèves sont placés et cela est parfois mal vécu par les enfants. Il est demandé si les enfants peuvent amener des casques.

La question du temps passé à la cantine est également soulevée.

→ La mairie répond que la problématique est déjà identifiée et qu'une réflexion est en cours afin d'améliorer le fonctionnement de la pause méridienne.

b) Question sur l'accompagnement des élèves en difficulté.

Certains parents regrettent qu'il n'y ait pas d'intervention d'enseignant spécialisé du RASED sur notre secteur. Un courrier avait été fait l'an dernier à l'Inspectrice, mais et resté sans réponse. La famille souhaite renouveler cet envoi.

→ L'équipe enseignante prend note de cette intention.

c) Question sur la préparation des élèves au collège.

Le retour de certains élèves de 6ème fait remonter que la transition est difficile (quantité de devoirs, nombres d'élèves par classe, dans l'établissement ...)

→ L'équipe enseignante prend cette observation en considération pour affiner la transition école/collège. De plus, une rencontre avec la principale du collège est programmée début novembre afin de définir les éléments de liaison école/collège.

d) Question sur le niveau de l'école.

Certaines nouvelles familles se questionnent sur le niveau scolaire des élèves de l'école.

→ Les enseignantes se tiennent à disposition des familles pour échanger à ce sujet et ne manqueront pas de faire le point au regard des données nationales comparatives.